

LE CARÊME



LE CARÊME est une discipline spéciale que l'Eglise impose à ses fidèles pendant quarante jours avant Pâques (quarante-six jours avec les dimanches). Cette discipline saisit tout le composé humain, corps et âme. Ce n'est pas une simple privation corporelle, comme le ramadan des Musulmans ; la pénitence y est obligatoire pour l'âme aussi bien que pour le corps. Ainsi tombe d'elle-même l'objection qui voit dans l'abstinence et le jeûne une pratique purement matérielle qui ne saurait honorer Dieu.

Sans doute, saint Paul a écrit que " le royaume de Dieu n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie dans l'Esprit-Saint (1) ". Il condamne ceux qui proscrivent " l'usage d'aliments que Dieu a créés afin que les fidèles et ceux qui ont connu la vérité en usent avec actions de grâces ; car tout ce que Dieu a créé est bon, et l'on ne doit rien rejeter de ce qui se prend avec actions de grâces (2) ". En parlant ainsi, l'apôtre entend abolir l'ancienne distinction hébraïque des aliments purs et impurs. Mais il ne méconnaît nullement la loi de la mortification. Il sait que certains hommes ne servent que " leur propre ventre " et n'ont d'autre Dieu que " leur ventre (3) ". Là où l'excès est possible et malheureusement fréquent, la privation est une compensation nécessaire. L'Eglise la prescrit ; il y a donc, à s'y soumettre, acte d'obéissance parfaitement légitimé par le but à atteindre : offrir à Dieu une peine satisfaisante en compensation des jouissances que l'on s'est indûment procurées.

(1) *Romains*, XIV, 17.

(2) I, *Timothée*, IV, 3, 4.

(3) *Romains*, XVI, 18. *Philippiens*, III, 19.